

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019/.....171...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/009/AN
DU 24 AVRIL 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu- La Constitution ;

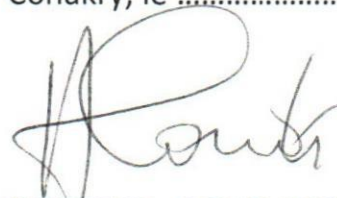
DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/009/AN du 24 avril 2019 autorisant la ratification de l'Accord de don entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (agissant à titre d'Administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition) dans le cadre du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes (PATAG EAG), signé le 18 janvier 2019, pour un montant de Trois millions deux cent quarante mille Unités de Compte (3.240.000 UC). **PROJET N° : P-GN-A00-004 / N° DU DON : 5000155014554.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

11.7 JUN 2019

Conakry, le



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ